

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 2 mai 2017**

CP2017\_05\_21  
id. 3100

*L'an deux mille dix sept, le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Absent(s) :*

*M. DEPRINCE*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017  
(CAOM)**

---

En Tarn-et-Garonne, la politique départementale d'insertion menée par le Conseil Départemental fait appel aux contrats aidés, programmés par l'État, dans le cadre du Plan de cohésion sociale pour lesquels les services de la Direction de la Solidarité Départementale (DSD) sont prescripteurs.

S'agissant de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens de 2017, les échanges réguliers durant l'année écoulée, entre les services du Département et les services de l'État, ont permis de conforter les orientations prises depuis 2015 dans le cadre du Plan emploi insertion, à savoir, **que le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne poursuive l'action conduite en matière de prescription des C.U.I. auprès des bénéficiaires du RSA.**

Pour 2017, les objectifs seraient ventilés de manière suivante :

- **230 Contrats d'Accompagnements vers l'Emploi (C.A.E.)** dans le secteur non marchand,
- **60 Contrats d'Initiative Emploi (C.I.E.)** dans le secteur marchand,
- **61 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (C.D.D.I.)**, dans les ateliers et chantiers d'insertion retenus dans le cadre des programmes départementaux d'insertion et d'inclusion sociale, selon le tableau annexé au présent rapport.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la continuité de l'action du Conseil Départemental comme prescripteur de Contrats Uniques d'Insertion en 2017 ;
- Approuve la convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2017 à intervenir avec l'Etat selon les termes figurant en annexe et selon les objectifs suivants :
  - 230 C.A.E.
  - 60 C.I.E.
  - 61 CDDI

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC